

sité, pour l'informer des souveraines intentions de Sa M. I. touchant le séminaire général à établir dans cette ville. Il est décidé que le college du Pape, fondé par Adrien VI (on y joindra à la suite ceux des Vétérans & de Bay), va servir à cet établissement. Le plus grand nombre des étudiants en théologie qui y habitoient, est réparti dans d'autres colleges. On attend quelques centaines d'ouvriers qui, sous les ordres de M<sup>r</sup>. Montoyer, mettront le susdit college en état de contenir, au mois de Novembre prochain, six cents personnes. On regrette la belle chapelle du susdit college, reconstruit depuis quelques années, laquelle étant à peine achevée, doit être incessamment démolie. Par différentes issues qu'on se ménagera dans les colleges voisins, les étudiants en théologie n'auront qu'un pas pour se rendre de ce séminaire aux écoles publiques, nommées les *Halles*. On prétend savoir que les docteurs régens en théologie seront réunis dans l'abbaye de Ste. Gertrude, où ils auront leurs quartiers.

LA HAYE (le 19 Juillet). La note déclaratoire, remise, il y a quelque tems, par le ministère de France aux Etats-généraux, & qui assuroit à la république l'intention de Sa Majesté Très-Chrétienne de ne pas permettre qu'aucune Puissance étrangère troubât Leurs Hautes-Puissances dans l'administration de leurs affaires domestiques, en a occasionné une pareille, ainsi qu'on l'a vu, de la part du Roi de Prusse. Mais les

*L. Part.* *M. m.*